Office national du film du Canada

2014-2015

Rapport financier trimestriel
pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2014

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2014

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement, en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices, de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible, partout au pays et sur toutes les plateformes, du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide au pays et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la Partie II du Budget des dépenses.

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu en même temps que le Budget principal des dépenses et le Plan d'action économique 2012 du Canada (Budget 2012).

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires, pour l'exercice financier 2014-2015. Ce rapport trimestriel est préparé à l'intérieur d'un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser, à des fins déterminées.

En 2014-2015, les modifications aux autorisations ministérielles ont été mises en œuvre par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, approuvée par le Conseil du Trésor, et ont été reflétées dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015, déposé au Parlement.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels, conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un quelconque examen.

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La section 3 met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 31 décembre 2014.

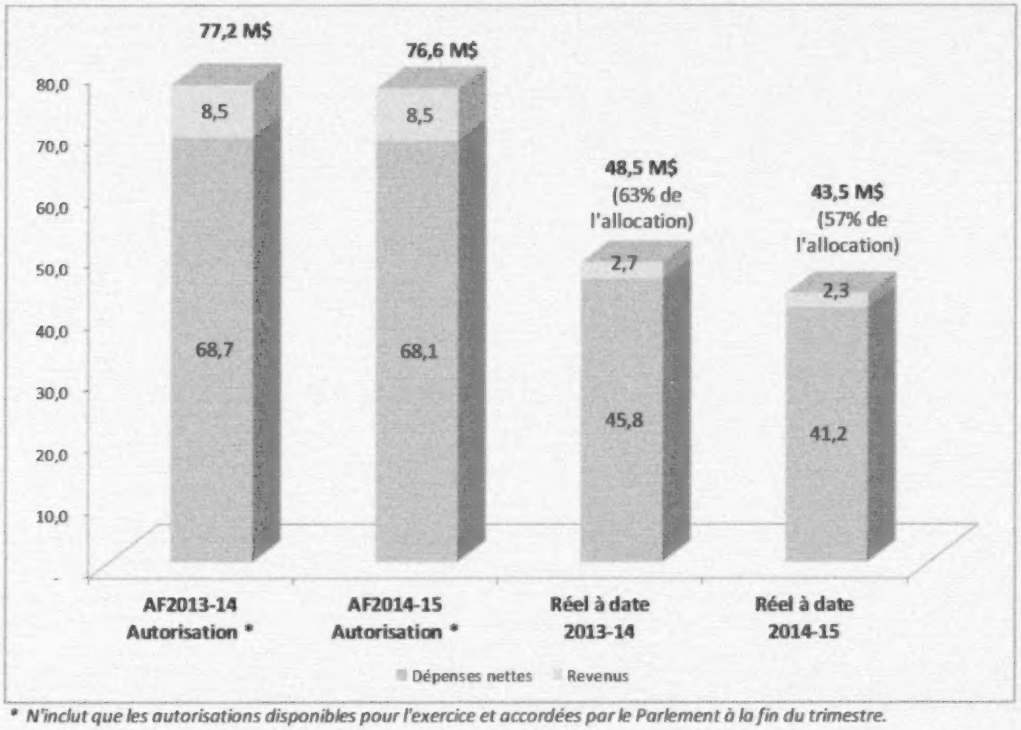

** N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Le graphique ci-dessus indique les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2014-2015, avec un total de dépenses brutes prévues de 76,6 millions de dollars, représentant une diminution de 0,6 million de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. Il s'agit du résultat net des mesures d'économies annoncées dans le Budget 2012 (voir section 6 – Mise en œuvre du Budget 2012) avec une réduction de 3,3 millions de dollars et le report de fonds provenant de 2013-2014, au montant de 2,7 millions de dollars.

Le *Tableau 2 – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant* fourni en annexe présente les dépenses et les revenus du troisième trimestre 2014-2015, dont voici le survol des principaux éléments :

Variation des revenus

Les revenus réels du troisième trimestre ont diminué de 0,3 million de dollars, en comparaison à ceux de l'an dernier, pour la même période. La diminution s'explique principalement par la réduction des revenus traditionnels provenant du marché de la télévision et de la vente de DVD. Le marché de l'audiovisuel connaît une transition vers la consommation en mode numérique, impliquant des recettes de distribution moins élevées.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du troisième trimestre 2014-2015 sont inférieures à celles du même trimestre de l'exercice précédent et se situent à 14,9 millions de dollars. Les principales variations proviennent des dépenses liées au personnel, des transports et communications, des services professionnels et spéciaux, des frais de location et des acquisitions de machines et de matériel.

Les dépenses en personnel du trimestre sont inférieures à celles du même trimestre de l'année précédente. En 2013-2014, les employés syndiqués continuaient d'encaisser leur indemnité de départ suivant l'annonce de l'arrêt de l'accumulation du régime, pour un montant de 0,4 million de dollars.

Les dépenses de transports et communications ont augmenté de 0,2 million de dollars par rapport au même trimestre de l'année précédente. Cela s'explique par une hausse des frais Internet découlant d'une augmentation d'utilisation de la bande passante pour répondre aux besoins de distribution en mode numérique.

On constate une diminution de 0,7 million des services professionnels et spéciaux, qui s'explique principalement par le fait que les activités de production et de développement d'applications mobiles étaient légèrement inférieures à celui du même trimestre de l'année précédente.

Les frais de location ont diminué de 0,1 million de dollars, suite à la fin de baux liés à des activités visées par les mesures d'économies annoncées dans le Budget 2012.

Les autres types de dépenses par article courant suivent les tendances historiques.

4. Risques et incertitudes

Les risques externes auxquels l'ONF fait face demeurent stables : la baisse de ses revenus et la réduction de son autorisation parlementaire sont les principaux risques en regard de son profil de risque organisationnel. Depuis quelques années, l'ONF de même les autres intervenants de l'industrie connaissent une baisse des revenus de la télédiffusion, qui est occasionnée par la transition de la distribution traditionnelle vers la distribution en mode numérique.

C'est pourquoi, dans un tel environnement, l'ONF travaille activement à développer d'autres avenues de financement et à tirer parti des nouvelles plateformes de diffusion, afin d'assurer son autonomie financière et de se donner les moyens de réaliser pleinement son mandat.

En tant qu'organisme public, l'ONF témoigne d'un engagement solide et soutenu à l'endroit du secteur éducatif et continue à développer son offre pour les professionnels de ce secteur. Il élargit son bassin d'abonnés à CAMPUS au Canada et adapte son offre, pour répondre aux marchés américain et international.

Enfin, les démarches de l'ONF pour la relocalisation de son siège social de Montréal ont porté fruit. Le 25 septembre 2014, le ministère du Patrimoine canadien annonçait que le siège social de l'ONF se retrouvera dans un tout nouvel édifice, qui sera construit dans Quartier des spectacles, d'ici l'automne 2017.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

En plus de la mise en œuvre du budget fédéral 2012, qui résulte, depuis le 1er avril 2014, en une réduction permanente de 10 % ou 6,7 millions de dollars de son autorisation parlementaire, l'ONF doit financer, à même son budget de fonctionnement, les révisions salariales des années 2014-2015 et 2015-2016.

6. Mise en œuvre du budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012, lesquelles ont été mises en œuvre pour recentrer le gouvernement et les programmes, faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement et moderniser et rationaliser les services administratifs. L'ONF a appliqué des compressions et des réductions visant à rationaliser et à concentrer ses opérations, en vue de continuer à assurer la prestation de qualité de son important mandat.

Le plan original, qui prévoyait des économies de 6,7 millions de dollars (10 % de son budget) à compter de l'exercice 2014-2015, a été réalisé, à l'exception du soutien de la technologie de l'information (TI) au moyen de services gouvernementaux partagés et des économies

anticipées suivant la migration de la vente de produits physiques à la vente de produits virtuels. À ce jour, l'ONF est toujours en attente de décision de la prise en charge par Services partagés Canada (SPC) du support des services de la TI institutionnelle. D'autre part, la conversion des institutions éducatives aux infrastructures technologiques pour accommoder la livraison du contenu numérique progresse bien. C'est pour cette raison qu'en 2014-2015, l'offre de produits physiques sera réduite progressivement, pour accommoder les clients n'ayant toujours pas accès à des infrastructures adéquates.

Les principales mesures réalisées sont les suivantes :

- Fermeture au 1er septembre 2012 des postes individuels de visionnage de même que des salles de cinéma à la Médiathèque de Toronto et la CinéRobothèque de Montréal. Les ateliers éducatifs sont maintenus dans les locaux du quartier général à Montréal ainsi qu'à Toronto.
- Abolition au 1er avril 2012 du volet « Festivals et événements » du programme de subventions et contributions.
- Légère diminution des sommes allouées à la production d'œuvres audiovisuelles représentant 1 % du budget global de l'ONF.
- Consolidation des services administratifs au sein des bureaux régionaux.
- Application de nouveaux processus de travail dans l'ensemble des divisions de l'ONF, notamment dans la gestion des services linguistiques, la gestion des droits et l'administration en général. L'ONF poursuit la rationalisation de ses espaces physiques et prévoit économiser des sommes additionnelles.

Malgré les délais de mises en œuvre des deux initiatives non entièrement réalisées à ce jour, l'ONF absorbera l'impact de la réduction des coûts par l'entremise de son programme continu d'efficiences internes.

L'ONF n'a pas reçu de fonds additionnels pour mener à bien les travaux susmentionnés.

Approuvé par :

Claude Joli-Coeur
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie

Montréal, Canada
Le 28 février 2015

Luisa Frate
Directrice générale
Finances, opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada
Le 28 février 2015

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2014

Tableau 1 : État des autorisations ***(non audité)***

	Exercice 2014-2015			Exercice 2013-2014		
(dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 * **	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 decembre 2013 **	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre **
Crédit 70 - Dépenses nettes de fonctionnement	68 121 924	14 007 771	41 227 750	68 752 596	14 580 848	45 770 050
Autorisations budgétaires totales	68 121 924	14 007 771	41 227 750	68 752 596	14 580 848	45 770 050
Autorisations totales	**68 121 924**	**14 007 771**	**41 227 750**	**68 752 596**	**14 580 848**	**45 770 050**

** N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

*** Retraité afin d'inclure le fonds renouvelable.*

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2014

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant *(non audité)*

	Exercice 2014-2015			Exercice 2013-2014		
(dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 decembre 2013 **	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre *
Dépenses						
Personnel	40 975 057	9 429 919	28 092 442	43 324 346	9 691 898	31 027 268
Transports et communications	3 537 804	847 551	1 770 448	3 364 163	676 719	1 884 424
Information	570 270	202 103	321 128	573 755	107 264	254 844
Services professionnels et spéciaux	15 049 244	2 111 093	5 566 127	14 310 606	2 857 577	6 381 091
Location	8 940 185	1 625 322	5 054 115	8 501 388	1 762 651	6 233 914
Services de réparation et d'entretien	1 488 505	53 190	1 086 786	1 415 447	85 720	969 922
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 244 367	180 486	477 661	1 183 292	134 719	484 301
Acquisition de machines et de matériel	3 759 014	322 009	718 173	3 574 516	225 410	602 265
Paiements de transfert	89 583	1 375	40 750	82 359	10 500	87 000
Autres subventions et paiements	920 342	103 775	392 494	875 170	196 435	539 821
Dépenses budgétaires brutes totales	**76 574 370**	**14 876 823**	**43 520 124**	**77 205 042**	**15 748 943**	**48 464 850**
Moins les revenus affectés aux dépenses : Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	869 052	2 292 374	8 452 446	1 168 095	2 694 800
Total des revenus affectés aux dépenses	**8 452 446**	**869 052**	**2 292 374**	**8 452 446**	**1 168 095**	**2 694 800**
Dépenses budgétaires nettes totales	**68 121 924**	**14 007 771**	**41 227 750**	**68 752 596**	**14 580 848**	**45 770 050**

** Retraité afin d'inclure le fonds renouvelable.*